

Dossier suivi par : M. Raphaël SICOT

Tél. : 02 47 80 11 68

Port. : 06 30 49 43 45

Mail : r.sicot@scot-agglotours.fr

Tours, le 19 décembre 2025

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

L'année 2025 a permis de finaliser les pièces du SCoT et de voter son arrêt le 24 octobre. C'est l'aboutissement du travail mené lors des trois années précédentes, au sein des groupes partenariaux, de la Scène citoyenne, des arbitrages en Bureaux et Comité syndicaux, ainsi que des nombreux échanges avec les communes et intercommunalités pour finaliser le projet.

La phase de consultation des personnes publiques associées a été lancée début novembre 2025 et elle se poursuivra jusqu'à début février 2026. S'en suivra l'enquête publique et la remise du rapport d'enquête. L'approbation définitive du SCoT pourra intervenir à l'issue des élections municipales et intercommunales, qui permettront la désignation des nouveaux élus membres du SMAT.

- Au niveau national :

- Des incertitudes persistent concernant les évolutions autour du Zéro Artificialisation Nette et la proposition de loi TRACE, dont l'examen a été repoussé pendant un an. La loi Huwart de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, adoptée le 15 octobre 2025, va également changer le contexte des documents d'urbanisme.

- Au niveau régional :

- Les incertitudes nationales ont amené la Région Centre-Val de Loire à maintenir la mise en pause de la modification du SRADDET, qui devait donner une enveloppe projetée de la consommation foncière pour la décennie 2021 – 2030.

- Au niveau local : une phase d'arrêt pour le SCoT et d'élections pour le SMAT

- Février 2026 : La phase de consultation des personnes publiques associées va s'achever en février 2026, les contribution des communes et intercommunalités, ainsi que des autres structures publiques, seront ensuite jointes à l'enquête publique. Le SMAT vise une ouverture de l'enquête publique mi février, délai dépendant du retour du tribunal administratif.
- Mars 2026 : Les élections municipales devraient se dérouler en même temps que la clôture de l'enquête publique.
- Mai 2026 : le rapport d'enquête devrait être livré au SMAT avec des recommandations qui pourront être intégrées au SCoT.

- Juin 2026 : après les élections intercommunales, une élection interviendra au sein du SMAT pour désigner la personne en charge de la présidence et les Vice-Présidents.
- Octobre 2026 : le SCoT pourrait être définitivement approuvé

Pour finaliser la révision du futur SCoT et continuer la mise en œuvre du SCoT en vigueur le projet de budget 2026 s'équilibrerait avec un maintien de la cotisation à 0,51€ par habitant, comme les 3 années précédentes.

--0--

Sur la base de ces éléments de contexte, en l'état actuel, le budget du SMAT pour l'année 2026 peut donc se présenter sur la base suivante :

1°) SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES

D'un montant de 311 714,20€, elles comprennent :

1. COTISATION DES MEMBRES DU SMAT

Il est rappelé que la principale ressource du SMAT est constituée par la contribution des membres du syndicat basé sur le nombre d'habitants de leur territoire.

L'équilibre global du budget devra prévoir une cotisation à **0,51€/habitant afin de répondre aux attentes de la révision**. Compte tenu de la population au 1^{er} Janvier 2024, soit 399 272 habitants, la recette totale attendue sera de 203 628,72 €.

2. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS

L'amortissement des subventions générera une recette de 2 346,12€.

3. L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

L'excès de fonctionnement de l'année 2024 générera une recette prévisionnelle de **105 739,36€**.

B. LES DEPENSES

Les dépenses réelles d'un montant 311 714,20€, se composent des postes suivants :

- | | |
|---|-------------|
| 1. CHARGES A CARACTERE GENERAL | 124 904,20€ |
| ▪ Cotisation à l'Agence d'Urbanisme et à la Fédération nationale des SCoT | 40 250 € |

Conformément à la convention-cadre pluriannuelle 2023-2027 prévue entre le SMAT et l'ATU, la cotisation à l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Tourangelle est fixée à 35 000€ en section de fonctionnement, à laquelle s'ajoute 750 € au titre de l'adhésion.

▪ Charges de gestion courante et fournitures	84 654,20€
--	------------

Ces crédits comprennent les fournitures administratives, assurances, les fluides, les frais de duplication, d'affranchissement liés à la mise en œuvre du SCoT, ainsi que la phase d'enquête publique dans le cadre du suivi de la révision du SCoT.

2. DEPENSES DE PERSONNEL	141 050,00€
--------------------------	-------------

Les effectifs du SMAT seront inchangés, à savoir deux personnes : la directrice du SMAT et un chargé d'études.

Il est à noter que le projet de BP 2026 intègre le défraiement des commissaires enquêteurs dans le cadre de l'enquête publique, ce qui augmente les dépenses de personnel de 18 000€.

C. AUTOFINANCEMENT

Le solde des recettes et des dépenses réelles de Fonctionnement permet de dégager un autofinancement de **44 850,00€** Celui-ci permettra d'assurer :

- un virement facultatif à la section d'investissement de 4 850,00€
- l'obligation d'amortissement des biens à hauteur de 40 000,00€

2°) SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES

Les recettes d'investissement, d'un montant de 74 511,11 € sont composées :

- du FCTVA	8 000,00 €
- du virement à la section d'investissement	4850 €
- de l'autofinancement : montant des amortissements	40 000 €
- de la reprise du résultat de l'exercice précédent	21 661,11€

B. LES DEPENSES

Les dépenses d'Investissement s'élèvent à 74 511,11 € dont :

- **Les dépenses réelles d'investissement**, d'un montant de 72 164,99€, dont :

- Etude(s) liée(s) à la révision du SCoT : 48 000 €

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 21 661,11€
- Matériel informatique : 2500 €

- **Les dépenses d'ordre d'Investissement** relatifs à l'amortissement des subventions s'élèvent à 2 346,12 €.

ANNEXE 1

STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

1 - L'évolution et structure des effectifs en 2026

Le SMAT, compétent en matière de schéma de cohérence territoriale sur son territoire, a été créé par arrêté préfectoral du 10 novembre 2003.

Depuis le 1er septembre 2005 jusqu'en décembre 2020, l'effectif était constitué d'un agent titulaire à temps complet appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux, ainsi qu'une agente à temps partiel au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

En avril 2021, une agente contractuelle a été recrutée dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux suite au départ de l'ancien chef de projet SCoT. Par ailleurs, le SMAT a créé un poste de chargé d'études par délibération du 18 juin 2021 à temps complet appartenant au cadre des attachés territoriaux.

ANNEXE 2

Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au 1^{er} janvier 2026

Loi n°2014-873 du 4 août 2014 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 fait obligation d'élaborer un rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs services dans les collectivités de plus de 20.000 habitants, préalablement à la préparation de leur budget.

L'effectif du Syndicat mixte de l'Agglomération Tourangelle est composé de deux postes à temps plein:

- un poste permanent relevant du cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux de la filière technique, occupé par une femme ;
- un poste permanent relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux permanent, occupé par un homme ;